



***Le parcours santé s'est refait une beauté.
Allez admirer le magnifique décor !***

Dans ce numéro

<i>Mot du Maire</i> _____	2	<i>Sûreté du Québec</i> _____	19
<i>Info – Municipalité</i> _____	3	<i>SSIRMRCB</i> _____	20
<i>Marché Public</i> _____	13	<i>Coopérative artisanale</i> _____	22
<i>Encombrants</i> _____	15	<i>Club de loisirs pour adulte Deschaillons</i> _____	23
<i>Écocentre</i> _____	16	<i>Municipalités voisines</i> _____	25
<i>SPA Mauricie</i> _____	17	<i>Bibliothèque</i> _____	26
<i>MRC de Bécancour</i> _____	18	<i>Information générale</i> _____	28

L'été tire à sa fin, j'espère que vous en avez profité pour prendre du bon temps avec vos parents et amis. Au moment où j'écris ces lignes, une quatrième vague de Covid-19 se pointe pour l'automne. Heureusement que beaucoup d'entre vous ont eu la prévoyance de se faire vacciner pour leur bien et celui de la société. Ça devrait nous éviter un autre confinement. Cette maladie sournoise continuera de perturber nos vies pour les années à venir.



Comme si ce n'était pas assez, les manifestations des changements climatiques dans plusieurs parties du monde nous annoncent d'autres bouleversements dans nos habitudes de vie. Les épidémies et le réchauffement climatique sont intimement liés. Les divers niveaux de gouvernement commencent à prévoir des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Notre municipalité a déjà un plan directeur d'aménagement environnemental pour nous guider dans les meilleures pratiques à suivre pour diminuer les impacts des conditions climatiques extrêmes qui surviendront plus fréquemment. La gestion des eaux pluviales, la lutte aux îlots de chaleur, l'augmentation de la canopée et l'augmentation de la biodiversité dans nos aménagements sont des moyens peu coûteux qui seront vite rentabilisés et qui amélioreront notre qualité de vie pour longtemps.

Dans l'année qui vient, nous demanderons un financement dans le programme provincial de soutien à l'intégration et d'adaptation aux changements climatiques afin d'obtenir une expertise de gestion de l'érosion dans les zones exposées aux glissements de terrain. C'est une préoccupation sérieuse qui nécessite une étude approfondie de différents experts afin de connaître les meilleures pratiques pour contrer ce phénomène qui menace plusieurs propriétés en bordure du fleuve. Ce fait n'est pas nouveau, mais il est grandement amplifié par les épisodes de pluies intenses du printemps et les crues plus fortes du Saint-Laurent.

Nos autres projets tardent à se réaliser par manque de main d'œuvre et des délais occasionnés par la pandémie. L'année qui vient devrait être particulièrement chargée, car tous les retards de réalisation devraient être comblés ou seront en voie de l'être. Notre conseil municipal est dévoué et inspiré malgré la pandémie, tous ont à cœur leur municipalité. Ensemble nous accomplirons de beaux projets pour le mieux-être de tous.

Merci de votre soutien!

*Christian Baril,
Maire*

Élections municipales 2021



Déclaration de candidature

Toute personne qui désire poser sa candidature peut venir chercher en tout temps le formulaire intitulé : « Déclaration de candidature » au bureau municipal. Avec ce formulaire, est remis le document « Poser sa candidature aux élections municipales ».

L'avis public d'élection qui est affiché aux endroits prévus par la loi, vous informe des jours et des heures de la réception de déclaration de candidature.

Très important : Le dépôt de la déclaration de candidature doit être accompagné d'une pièce d'identité. La pièce d'identité présentée doit être l'**originale**. Le président d'élection en tire une photocopie et remet la pièce au candidat.

Le 1^{er} octobre à 16 h 30, s'il y a un candidat par poste, ils **sont élus sans opposition**.
Si chaque poste a qu'un seul candidat, la période électorale se termine.

Informations quant aux élections municipales 2021

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Date du scrutin 2021-11-07

Madame France Grimard, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de sa secrétaire d'élection désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

Lundi	FERMÉ	
Mardi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 17h00
Mercredi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 17h00
Jeudi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 17h00
Vendredi	FERMÉ	

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Vous trouverez sur le site internet de la municipalité (www.deschaillons.ca/election-municipale) la documentation nécessaire pour présenter votre candidature aux élections municipales.

Pour toutes questions, vous devez contacter « Élections Québec » par téléphone : 1 888 353-2846 ou par courriel : info@electionsquebec.qc.ca.

Élection

S'il y a plus d'un candidat au même poste, le **7 novembre** sera la journée des élections.

Endroit : *École Primaire le Phare*
155, 16^e Avenue
Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Heure : 9 h 30 à 20 h 00

Le vote par anticipation : Le 31 octobre

Endroit : *École Primaire le Phare*
155, 16^e Avenue

Heure : 09 h 30 à 20 h 00

Important : Pour voter, vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivant :

- Carte d'assurance maladie;
- Permis de conduire;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut indien;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

Électeurs

Pour voter, il faut avoir la qualité d'électeur soit :

- Avoir 18 ans le jour du scrutin,

et

Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale :

- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être soumis au régime de la curatelle;
- Ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse.

Et remplir une des deux conditions suivantes :

- Être domicilié dans la municipalité et, depuis **au moins six mois**, au Québec;

- Être, depuis **au moins 12 mois**, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

La liste électorale

Pour exercer son droit de vote, un électeur doit être inscrit sur la liste électorale municipale. Un avis d'inscription sera expédié par le président d'élection à chaque personne inscrite.

Un électeur non inscrit peut le faire en se présentant au bureau de révision en ayant en main 2 pièces d'identité. (Peut le faire à votre place, un conjoint, un parent ou un colocataire).

Endroit : *Bureau municipal*
1596, route Marie-Victorin
Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Quand : **Mardi le 19 octobre**

Heure De 10 h à 13 h
Et 19 h à 22 h

Quand : **Jeudi le 21 octobre**

Heure : De 14 h 30 à 17 h 30

Non domicilié

Si au 1^{er} septembre, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois, et que vous n'êtes pas domicilié dans la municipalité, vous pouvez exercer votre droit de vote. Il suffit de faire une demande écrite auprès de la municipalité avant le 27 septembre afin que votre nom soit ajouté sur la liste électorale.

Les copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, la personne à inscrire sur la liste électorale.



Beaucoup d'information est disponible en ligne pour vous aider à faire le saut. Consultez le site jemepresente.gouv.qc.ca

Je me présente

Le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont des qualités essentielles au rôle d' élu. Les élus municipaux sont des personnes actives dans leur communauté et contribuent au développement de celle-ci.

Si vous souhaitez mettre vos talents et vos compétences au profit de votre municipalité, vous aimez travailler pour le bien commun, vous désirez faire valoir les intérêts des citoyennes et citoyens et participer à la prise de décision, vous avez ce qu'il faut pour poser votre candidature.

Les municipalités sont de véritables gouvernements de proximité. Elles offrent un environnement des plus attrayants à celles et ceux qui souhaitent s'engager!



Il a été résolu ... aux séances de juin à août 2021

Contrats :

Octroyé un contrat à :

- Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L pour services juridiques annuels pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.
- Maheu & Maheu inc. pour l'intervention extérieure contre les araignées pour la saison estivale 2021.
- Tetra Tech QI inc., pour la réalisation de deux projets, soit une étude pour l'évaluation pour l'état de la distribution en eau potable et pour desservir en égout, dans le rang Saint-Charles.
- Les Pompes Garand inc., Samson & Frères inc. et Arrakis consultant inc., pour la réparation du puits #8.
- Firme SAV3 – Cabinet Conseil inc. pour une consultation en ressources humaines.

Autres décisions:

- Félicitations adressées pour les efforts déployés pour l'organisation de la marche à relai dans le cadre du Défi des pompiers au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés et pour la somme recueillie.
- Acceptation d'un projet d'agrandissement d'une maison unifamiliale dans la zone M-05 sur le lot 6 083 943, situé sur la route Marie-Victorin.
- Déclaration faite que la section de rue entre les lots 6 084 042 et 6 084 840 prenant naissance sur la route 265 (6 084 720) et se terminant sur les berges de la rivière du Chêne, ne soit plus une rue publique.
- Vente de l'assiette de l'ancien chemin à M. Réjean Desjardins et M^{me} Carole Thibault pour la somme de 1 \$.
- Autorisation donnée à M^{mes} France Légaré et Amélia Croteau et à M. Christian Soucy, à titre de fonctionnaires désignés pour

l'émission des permis, responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de cette relative à l'environnement ainsi que du chapitre 3 (nuisances) du règlement général harmonisé soient également responsables de l'émission des constats d'infraction relativement à ces règlements.

- Autorisation donnée pour la signature du protocole d'entente entre la paroisse Saint-Laurent – Rivières-du-Chêne et la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent relativement à l'acquisition de l'église et d'une partie du terrain.
- Refus de la soumission reçue quant à la réfection de la salle Bord de l'eau.
- Autorisation donnée à la directrice générale de demander une soumission pour offrir des services de sécurité en haut de la côte du Quai pour la soirée du 23 juin et d'autoriser la dépense.
- Demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à la Sûreté du Québec, de déposer à la municipalité, un plan d'action relatif à la sécurité de la plage à Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour la saison estivale 2021.
- Autorisation donnée pour l'achat d'une plaque commémorative, afin de remplacer la plaque volée sur la Roche à Mailhot.
- Autorisation de fermer le bureau municipal du 19 juillet au 30 juillet en raison des vacances estivales.
- Appui donné à la FQM quant à la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.
- Confirmation donnée au responsable de la démolition du CIUSSS MCQ que le conseil accepte les lieux tel que proposé pour le terrain du 1045, route Marie-Victorin.



Il a été résolu ... aux séances de juin à août 2021

Autres décisions (suite) :

- Acceptation de la demande du SSIRMRCB pour effectuer une modification de la caserne pour créer un espace de rangement.
- Autorisation de la dépense pour le marquage de la cour de la caserne d'incendie.
- Autorisation donnée pour la demande de soumission par voie publique via SEO et dans le journal « Le Courrier Sud » pour la demande de soumission pour les travaux de déneigement et d'entretien routier, des voies d'accès et des stationnements pour une période de 3 ans, avec possibilité de prolongation d'une durée de 2 ans.
- Appui donné à la MRC de Bécancour quant au contenu présenté à l'orientation préliminaire au dossier 414673.
- Acceptation de la demande de dérogation mineure demandée par les Consultants Lemay & Choinière pour son client Ferme Imaro SENC sur le lot 6 084 029, situé dans le rang Saint-Charles.
- Autorisation donnée pour la Randonnée du souvenir Thierry LeRoux de passer sur notre territoire du 20 août.
- Levée des frais de pénalité, de façon permanente, pour les retours des livres en retard à la bibliothèque de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.
- Autorisation de la dépense pour l'installation d'un air climatisé à la bibliothèque de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.
- Approbation d'une demande d'aide financière dans le Fonds canadien de revitalisation des communautés.
- Adoption d'un document « Énoncés des critères d'évaluation applicables relatifs à

la construction dans le développement domiciliaire ».

- Autorisation d'une dépense pour l'achat d'une machine à café de type « expresso » pour le marché public.
- Acceptation de la dépense pour l'achat de 200 litres de vinaigre blanc 12 % pour traiter les mauvaises herbes.
- Autorisation d'une dépense pour la réfection de la piste de VTT et cyclable, le Club Quad Lotbinière sera facturé à 50 % des coûts.
- Adoption du plan d'action Municipalité amie des aînés.

Finances :

- Dépôt des états financiers pour l'exercice 2020 de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec.
- Acceptation des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec pour l'année 2021.

Règlements :

- Règlement 166-2020 – Tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau de l'Église, phase 1.
- Règlement 167-2021 – Tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau de l'Église, phase 2.
- Règlement 168-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.
- Règlement 169-2021 – Règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain.
- Règlement 170-2021 modifiant le plan d'urbanisme #95-2012.

Il a été résolu ... aux séances de juin à août 2021

Règlements (suite) :

- Règlement 171-2021 abrogeant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #104-2012 et ses amendements.
- Règlement 172-2021 relatif à la gestion des matières résiduelles.
- Règlement 173-2021 modifiant le règlement général harmonisé #152-2019 afin d'interdire le colportage dans le but d'offrir des services et/ou objets ou équipements reliés à la protection incendie et corriger certaines coquilles laissées suite à l'abrogation du chapitre sur les animaux.

Fermeture d'eau

Pour les saisonniers, prévoir la fermeture de l'eau à partir du 1^{er} novembre. Appelez au bureau municipal et l'inspecteur se rendra sur les lieux.

Interdiction de stationner



Du 1^{er} novembre au 15 avril, entre 23 h et 7 heures, il est strictement interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur les chemins publics, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

« L'automne est à nos portes, belle saison pour reprendre les grandes marches dans les sentiers. »

France Grimard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



Comptes de taxes municipales 2021

Veillez noter que la date limite pour acquitter le 3^e versement des taxes municipales 2021 est le 30 septembre prochain.



D'ici là, aucun avis individuel ne vous sera acheminé pour faire le rappel. Vous pouvez acquitter vos taxes par guichet automatique, Internet ou dans diverses institutions financières. Vous pouvez aussi payer par chèque ou en argent comptant au bureau municipal.

Un message de vos inspecteurs en bâtiments

Vous avez un projet pour votre propriété et vous vous questionnez sur les normes que vous devrez respecter dans telle ou telle situation?

Vous voulez faire un usage autre que résidentiel de votre domicile en démarrant un commerce ou offrir un service directement chez vous?

Vous êtes en zone agricole? En zone potentiellement exposée aux glissements de terrain?

Vous voulez agrandir votre domicile? Vous voulez vous installer un cabanon?... une piscine?

Vous désirez entreprendre des travaux et vous ignorez si un permis est nécessaire?

Nous serons en mesure de vous informer sur toutes les possibilités qui touchent la réglementation dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter!



France Légaré,
Christian Soucy &
Amélia Croteau
819-298-2070

inspection@mrcbecancour.qc.ca

Politique

La Municipalité tient à rappeler que la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail est toujours en vigueur.

La politique vise à :

- Développer une culture organisationnelle empreinte de respect;
- Prendre les moyens raisonnables pour prévenir et faire cesser toute forme de harcèlement, psychologique ou sexuel, d'incivilité ou de violence au travail;
- Préciser les rôles et les responsabilités de tous les membres de l'organisation en lien avec la présente politique;
- Gérer et faire cesser efficacement les comportements de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;
- Encourager les employés de la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent à dénoncer toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;
- Assurer le soutien approprié, dans la mesure où cela lui est possible, aux victimes de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail.

Cette politique régit les relations entre collègues de travail, entre supérieurs, entre cadres et subalternes, entre les employés et les citoyens, entre les employés et les élus, entre les employés et les fournisseurs de la municipalité ainsi que celles entre les employés et tout autre tiers. Elle s'applique aux conduites pouvant survenir dans le cadre du travail et à l'occasion d'événements sociaux liés au travail.

Toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail doit être dénoncée et une procédure interne est établie pour y remédier.

Nous disons « NON » à la violence!

Colportage

Le colportage sans permis c'est interdit ! Tout colporteur doit posséder un permis municipal. La municipalité ne mandate jamais une entreprise pour qu'elle vende un produit ou un service en son nom.



Colportage

Permis obligatoire

Si un colporteur se présente à votre porte sans autorisation :

- prenez en note # **plaque** et **direction prise**
- contactez immédiatement la **Sûreté du Québec**

Depuis le 12 août 2021, une modification a été apportée au règlement RM-2019.

L'article 81.1 du RM-2019 (#152-2019) se lit maintenant ainsi : Il est interdit de colporter dans le but d'offrir des services et/ou vendre des objets ou équipements liés à la protection incendie.



Matrice graphique

N'oubliez pas que vous avez accès aux informations d'évaluation foncière publiques. Pour y accéder, vous n'avez qu'à aller sur le site suivant : www.sigale.ca.

Ce service s'adresse aux citoyens, aux municipalités et aux professionnels reconnus, tels que les agents immobiliers, les notaires, les créanciers hypothécaires et évaluateurs.



Info-Municipalité

Est-ce que votre piscine actuelle et ses installations sont conformes ?

Depuis le 1^{er} juillet, de nouvelles règles régissent les piscines résidentielles. Consulter le site internet ou téléphoner à nos inspecteurs en bâtiment pour en apprendre davantage.

Un permis de piscine est obligatoire pour l'installation d'une nouvelle piscine.

Téléphone : 819-298-2070 ou inspection@mrcbecancour.qc.ca

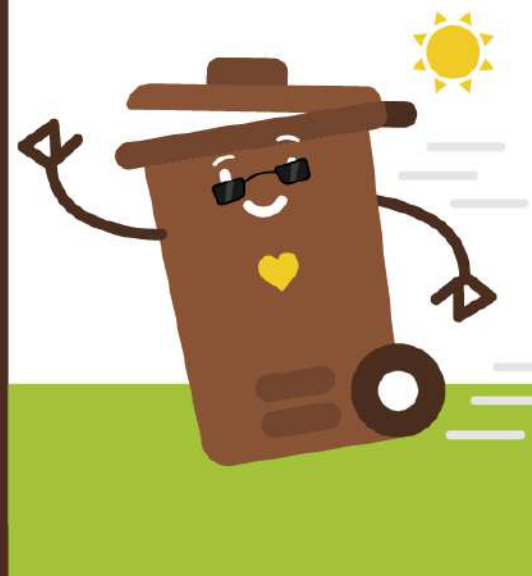


Dernière collecte hebdomadaire, lundi 15 novembre prochain.

Ensuite les deux (2) collectes de l'hiver seront les lundis
13 décembre 2021 et 21 février 2022.

Les collectes hebdomadaires reprendront au printemps.

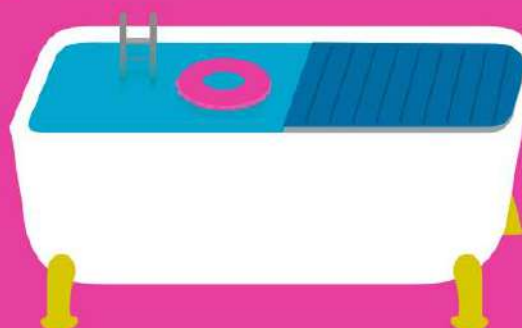
N'OUBLIEZ PAS
DE SORTIR...
VOTRE BRUN!



Couvrir votre piscine
permet d'économiser
le volume d'eau de

150
baignoires.

Faites le test!



Marché public

La saison régulière du marché public 2021 s'est terminée le 4 septembre. Je remercie au nom du marché, tous les citoyens de Deschaillons qui ont participé à cette activité municipale rassembleuse et rayonnante, porteuse des valeurs d'aujourd'hui.



Cette année, dans le cadre de la relance du marché, nous avons apporté des changements pour donner forme à notre vision, axée sur le soutien de nos producteurs, l'environnement et la socialisation. Vous avez peut-être observé entre autres, les mesures que nous avons prises au niveau de la gestion des déchets en promouvant l'utilisation de matériel compostable afin d'éliminer le plastique. Nous avons également mis sur pied la table « Ambassadeurs des producteurs », qui regroupe occasionnellement les produits de nos agriculteurs retenus sur leurs terres. Et que dire de l'arrivée de la machine à café dont la municipalité a fait l'acquisition en juillet, pour choyer nos visiteurs en leur offrant « un vrai bon cappuccino » !

Je tiens à souligner la contribution de l'UPA. Sensible à l'importance de s'approvisionner localement, l'Union des Producteurs Agricoles a été omniprésente en finançant plusieurs de nos activités et en offrant, dans le cadre de la relance du marché, une subvention pour faciliter l'accès au marché à nos producteurs Bécancourois. Merci ! Merci aussi à Entreprendre MRC Bécancour pour leur appui au développement et à la mise sur pied des *Samedis découvertes*. Nous n'oublions pas de remercier également le généreux appui de nos autres partenaires : SOGETEL, la Caisse Populaire Desjardins, Paniers P & P, la coopérative Covris de Parisville, Matériaux Fortierville, ainsi que nos députés Louis Plamondon et Donald Martel. Finalement, je rends grâce à nos bénévoles



et aux membres de ma famille dont mes parents et ma sœur Sophie - véritable paire de bras supplémentaires - qui me ressemble d'ailleurs au point d'en avoir fait sourire plusieurs !

Au Québec, un marché public extérieur comme le nôtre se limite généralement à l'été pour déployer ses activités : la température est clémente, l'ambiance est aux vacances, plein de visiteurs passent, etc. Malheureusement, le marché se termine au moment où les récoltes des marchands-agriculteurs sont les plus abondantes ! C'est pourquoi nous avons décidé de faire un grand marché de l'Action de grâce cette année ; une fête de l'abondance, avant de nous enrouler pour l'hiver dans nos belles couvertures de laine !



Un marché public pour l'Action de grâce

Ce dernier marché aura donc lieu le **samedi 9 octobre, de 9h00 à 17h00** ! Nous aurons des activités pour tous, qui vous seront présentées sur la page Facebook et l'enseigne publicitaire du village.

Alors ce n'est qu'un « au revoir », en vous souhaitant un bon début d'automne !



Véronique Poulin, coordonnatrice du marché public de Deschaillons

ENCOMBRANTS

LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021

Exemple de matières acceptées :

Sont considérés comme des résidus encombrants, les meubles et les articles ménagers tels que : frigidaire, cuisinières, laveuse, sècheuse, divan, tapis, matelas, réservoirs à l'huile vide, chauffe-eau vide, les filtres de piscine vide, les toiles de piscine coupées en petits morceaux, etc.

Matières refusées :

- Les téléviseurs, les écrans, les appareils électroniques et informatiques;
- Les pneus;
- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD);
- Un déblai d'excavation;
- Une pièce d'un véhicule automobile;
- Une embarcation nautique;
- Un spa, une piscine;
- Les arbres coupés, les branches et les souches d'arbres;
- La terre, le sable, le fumier, la roche et le gravier;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD);
- Tout objet pesant plus de 30 kilos;
- Les déchets biomédicaux;
- Les armes à feu et munitions.



Quantité admissible :

L'occupant de toute unité d'occupation résidentielle peut déposer jusqu'à 3 mètres cubes de résidus encombrants par jour de collecte. Toute quantité excédentaire demeure la responsabilité de l'occupant. Le poids maximal autorisé pour un résidu encombrant est de 30 kilos.

******Les articles doivent être posés au sol la veille de la collecte, les articles mis dans une remorque/trailer ne seront pas ramassés ******

*Fermeture de l'Écocentre samedi 30 octobre, profitez-en!
Situé derrière le garage municipal 1995, route Marie-Victorin.*



Écocentre Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Ouvert du 3 mai au 30 octobre

Dimanche : Fermé

Lundi : 9h à 12h

Mardi, mercredi et jeudi : Fermé

Vendredi : 13h à 16h30

Samedi : 9h à 12h

Matières acceptées GRATUITEMENT

- Bois et branches (sauf bois traité);
- Piles usagées
- Plastique et carton;
- Bonbonnes de propane;
- Peinture et teinture résidentiel;
- Lampes fluocompactes et tubes fluorescents;
- Encombrants métalliques ou en bois (électroménagers ou meubles entièrement en bois);
- Métal;
- Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces sans jante);
- Résidus domestiques dangereux (huiles, solvants, acides, pesticides, peintures, produits d'entretien ménager, etc.). Les produits doivent être dans leurs contenants d'origine ou être clairement identifiés.
- Produits électroniques (tv, ordinateur, cellulaire, imprimante, système de son, etc.).

Matières acceptées AVEC FRAIS

- Matériaux de construction (gypse, fenêtre, bardeau d'asphalte, meuble en mélamine, toilette, etc.) – *Des frais s'appliquent.*

	Largeur	Longueur	Hauteur	Tarif
« Trailer »	4	6	1	15 \$
	5	6	1	20 \$
	4	8	2	25 \$
	5	8	2	30 \$
« Pick-up »	4	6	2	20 \$
	4	8	2	25 \$
« Valise d'auto »	4		1	10 \$

Services offerts aux citoyens des municipalités de la MRC de Lotbinière et des municipalités de Deschaillons-sur-St-Laurent, Fortierville, Parisville, Villeroy et Sainte-Françoise seulement.



L'importance du médaillon



Depuis septembre 2020, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a mandaté la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA Mauricie) comme étant l'autorité compétente pour l'application du règlement concernant la garde d'animaux.

Parmi les services offerts aux citoyens et citoyennes de la municipalité, la SPA Mauricie remet des médaillons d'identifications à chaque animal lors de leur enregistrement. Le médaillon de la SPA Mauricie pourrait grandement aider votre animal à être ramené à vous en cas de disparition. Si jamais votre animal est apporté dans nos locaux et qu'il porte son médaillon, nous serons en mesure de vous contacter rapidement.

La SPA Mauricie vous rappelle que l'enregistrement de tous les chats et les chiens est obligatoire ainsi que le port du médaillon en tout temps. Communiquer avec nous au **819 376-0806, poste 261** ou client@spamauricie.com pour procéder à l'enregistrement de votre animal. Le médaillon ainsi que la facture vous seront acheminés par la poste.

- Pour toutes questions ou urgences, n'hésitez pas à communiquer avec la SPA Mauricie au **819 376-0806**.



Desjardins – Caisse de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne



Faites-vous entendre

En tant que membre de votre coopérative, donnez votre opinion sur l'implication de la Caisse dans le milieu.

Une consultation aura lieu du **10 au 30 septembre 2021** dans **AccèsD**.





COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) DE LA MRC DE BÉCANCOUR

Bécancour, le 16 juillet 2021 – La MRC de Bécancour présentait, en visioconférence, sa démarche pour se doter d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de son territoire. C'est à la demande du gouvernement du Québec que les MRC doivent adopter ce plan d'ici le 16 juin 2022. Le PRMHH est un outil de planification qui vise l'intégration de la conservation des milieux humides et hydriques.

La MRC de Bécancour a choisi de réaliser son PRMHH principalement à l'interne en collaboration avec le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC). Elle souhaite développer un outil à l'image de son territoire et de sa collectivité en tenant compte des réalités et des enjeux propres à sa région.

Le processus d'élaboration se fera en concertation avec les différents acteurs du milieu, soit les municipalités locales, le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC), la table de concertation régionale de l'estuaire fluvial (TCREF), le Comité ZIP Les Deux Rives, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), les MRC contigües, les organismes et acteurs des milieux agricole, forestier et économique, les producteurs agricoles et forestiers ainsi que les citoyens concernés.

Pour la MRC, ce plan a une grande importance, car les milieux humides et hydriques ne cessent d'être altérés par les activités humaines et par le développement urbain. Il est maintenant devenu primordial d'assurer leur conservation pour nous et pour les générations futures. Par ailleurs, la conservation est davantage qu'une "cloche de verre", elle comprend la protection, la restauration et l'utilisation durable des milieux.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre site Internet <https://www.mrcbecancour.qc.ca> vous y trouverez toutes les informations concernant la démarche PRMHH. De plus, nous vous invitons à communiquer avec Mme Julie Dumont à la MRC de Bécancour à j.dumont@mrcbecancour.qc.ca ou 819 298-3300, poste 234.

À propos de la MRC de Bécancour

La MRC de Bécancour comprend 12 municipalités, une Communauté des Abénakis de Wôlinak, plus de 20 000 citoyens et une superficie de 1132 km². La MRC a la responsabilité d'intervenir dans le développement régional en matière d'aménagement du territoire et dans le développement du milieu de vie des résidents. Elle favorise un réseau de communication ouvert et suscite la concertation entre les élus.

- 30 -

Information : Daniel Béliveau
Directeur général
819 298-3300, poste 226
d.beliveau@mrcbecancour.qc.ca

Source : Isabel Rouette
Conseillère en communication
819 298-3300, poste 243
isabel@egaleplus.com



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

RESPECTEZ LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR UNE RENTRÉE SÉCURITAIRE

Bécancour, le 23 août 2021 – Au cours des prochains jours, partout en province, des centaines de milliers d'élèves reprendront la route vers leurs établissements scolaires. Par conséquent, la présence d'autobus d'écoliers, de piétons, de cyclistes et de brigadiers amènera une augmentation de l'achalandage du réseau routier. Tous les usagers de la route devront redoubler de prudence afin d'assurer la sécurité de tous.

Sécurité routière : quelles sont les règles?

- Respectez les limites de vitesse affichées. Dans une zone scolaire, du lundi au vendredi et du mois de septembre au mois de juin, la limite de vitesse ne peut excéder 50 km/h entre 7 h et 17 h. (à moins que la vitesse affichée soit de 30 km/h pour la zone scolaire). Dans les deux cas, l'amende sera doublée si l'infraction est commise à l'intérieur de la période précisée.
- Le conducteur d'un véhicule routier ou un cycliste qui approche d'un autobus ou minibus affecté au transport d'écoliers dont les feux rouges intermittents sont en marche ou lorsqu'il est fait usage de son signal d'arrêt obligatoire doit s'immobiliser à plus de cinq mètres de l'autobus ou du minibus. De plus, il ne peut le croiser ou le dépasser que lorsque les feux rouges intermittents sont éteints et le signal d'arrêt obligatoire fermé. Aussi, il doit s'assurer qu'il peut le faire sans danger. Le nombre de points d'inaptitude attribuables à cette infraction est de neuf.
- Lorsque la circulation est dirigée par un agent de la paix, un brigadier scolaire ou un signaleur chargé de diriger la circulation lors de travaux, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir à leurs ordres et signaux.

Rappelons également l'importance du respect de la signalisation aux abords des écoles, particulièrement les zones réservées aux autobus, les zones où le stationnement est interdit et les zones de débarcadère. Plusieurs parents déposent leur enfant à l'école; ceux-ci doivent s'assurer de le faire en un endroit sécuritaire et éviter les manœuvres imprudentes telles que le stationnement en double et les virages en « U ».

-30-

Service des communications et de la prévention
Sûreté du Québec
Région Mauricie-Lanaudière
819 379-7195
www.sq.gouv.qc.ca



SSIRMRCB BULLETIN

PRÉVENTION 2021

Règlementation

Depuis novembre 2019 la MRC de Bécancour a adopté un nouveau règlement en prévention des incendies (#392) qui s'appliquent aux 11 municipalités protégées par votre SSIRMRCB. Nous nous attarderons sur les brûlages mais il est disponible en entier sur le site de la MRC de Bécancour.

Permis de brûlage

Éviter les ennuis, le permis c'est gratuit!

Article 4.10. Brûlage extérieur

Les feux communément appelé « feux de plaisance », ne nécessitent pas de permis mais doivent rencontrer les modalités suivantes :

- Les matières combustibles doivent mesurer 1 mètre par 1 mètre (3 pieds) au maximum;
- Être dans un récipient incombustible ou un emplacement sécuritaire, un trou au sol par exemple;
- Être à un minimum de 5 mètres (16 pieds) de tout bâtiment;
- Être sous la surveillance d'un adulte en tout temps.

Si ces conditions ne sont pas respectées, il est obligatoire d'avoir en sa possession un permis de brûlage. Il suffit simplement d'appeler au bureau quelques jours à l'avance et de s'assurer de respecter les conditions suivantes :

- Les matières combustibles ne doivent pas dépasser 3 mètres par 3 mètres (10 pieds);
- Être à un minimum de 10 mètres (33 pieds) de tout bâtiment;
- Avoir un moyen d'extinction sur place;
- Être sous la surveillance d'un adulte en tout temps.

Dans tous les cas, les matériaux à brûler se doivent d'être des matières combustibles autorisées. Soit du papier, carton, branches, feuilles mortes, herbes et bois nus.

Ne faites le 911 que lorsqu'il y a un risque d'incendie!

Voici quelques situations non urgentes où vous pouvez faire un signalement à votre service incendie sur les heures de bureau : le feu est sous surveillance, vous doutez que la personne possède un permis ou encore si c'est la fumée qui vous incommode, il s'agit d'un dossier pour la SQ.

Si toutefois, vous craignez pour votre sécurité, que le feu est sans surveillance et risque de s'étendre ou encore vous doutez que la personne fasse brûler des matières interdites, vous pouvez faire le 911.

N'oubliez pas que la discussion amicale est toujours le meilleur moyen de régler l'imbroglio avant de déplacer la cavalerie incendie!

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!!

Je suis toujours présent pour répondre à vos questions, à vos commentaires et à vos suggestions pour améliorer le service de sécurité incendie. N'hésitez pas à communiquer avec moi.

Guy Lemieux,

Agent en prévention incendie
g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca



Le défi des pompiers de la MRC de Bécancour fait exploser le thermomètre



Montréal, le 7 juin 2021 – La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés est fière d'avoir remis, hier, au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Bécancour deux prix dans le cadre de son « défi des pompiers ». C'est en présence de plusieurs dignitaires, dont le préfet de la MRC de Bécancour, le président du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB), le président de la Fondation et le représentant du partenaire financier, 1 200 Degrés que la cérémonie s'est déroulée à Saint-Pierre-les-Becquets.

Le **premier prix** a été remis dans la catégorie dont **l'équipe a amassé le plus de dons**. L'objectif initial était d'amasser 10 \$ par kilomètre, pour un total de 1 200 \$. Ils ont terminé leur courageux défi à plus de 15 000 \$. De plus, lors de la marche, les pompiers devaient transporter un cylindre qui a été plus lourd de 3 301 \$ à leur arrivée. Le SSIRMRCB a amassé un grand total de 20 093 \$. Le **deuxième prix** a été remis dans la catégorie de **l'activité la plus originale**.

« C'est avec beaucoup d'émotions et de fierté que je remercie toute mon équipe. C'est 27 pompiers qui ont marché plus ou moins 5 km chacun, en habit de combat. C'est grâce à eux et à notre communauté que nous recevons ces prestigieux prix. Nos efforts ont porté ses fruits et nous croyons fortement en la cause » tient à souligner, Guy Lemieux, préventionniste du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Bécancour, et initiateur du défi pour son service incendie.

Finalement, monsieur Kim Villeneuve, de l'entreprise québécoise 1 200 Degrés a clôturé la cérémonie en remettant à la Fondation un montant de 4 000 \$.

Le Défi des pompiers

Ce défi, propulsé par 1 200 degrés camions et équipement d'incendie, qui en était à sa toute première édition, visait à recueillir 50 000 \$ pour la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.

Il suffisait d'amasser 1 \$ par 1 km effectué. Ils pouvaient courir, marcher, nager, faire du vélo stationnaire, la seule limite était leur imagination.

La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés

La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés est le seul organisme au Québec qui amasse des fonds pour soutenir les soins et l'aide aux grands brûlés.

La Fondation doit sa force à l'engagement des pompiers de l'ensemble du Québec qui en compagnie de précieux partenaires, s'unissent depuis plus de 30 ans pour mener à bien la mission de la Fondation : promouvoir et aider la cause des grands brûlés du Québec.

Grâce aux sommes amassées, la Fondation peut ainsi financer les programmes de recherche et les programmes de réadaptation, acheter de l'équipement surspécialisé, financer un camp d'été pour les enfants ainsi que de venir en aide aux victimes et leur famille grâce à son fonds d'urgence et d'aide directe.



Des nouvelles de la Coopérative de production artisanale de Deschaillons

Nous remercions tous les gens qui se sont arrêtés au marché public de Deschaillons et qui sont venus nous encourager.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles membres. Il est toujours possible de vous joindre à nous. Une personne d'expérience s'occupera de vous tout au long de votre apprentissage.

Combien ça coûte ?

Vous devez déboursier 30\$ la première année. Si vous désirez poursuivre, vous devrez déboursier 70\$ la deuxième année pour un total de 100\$ à vie.

Nos produits du tissage (catalognes, linges à vaisselle, couvertures de bébé, tapis, napperons, jetés, nappes, etc.) sont disponibles au local de la coopérative au 810 Marie-Victorin. Il est possible de passer des commandes. *Prévoyez vos cadeaux de Noël !*

Vous pouvez également nous rejoindre par courriel : coopdeschaillons@gmail.com.

Suivez-nous sur Facebook !



Vous voulez en savoir plus sur nous, nous avons fait l'objet d'un bel article dans le Courrier Sud au courant de l'été : <https://www.lecourriersud.com/des-artisanes-tissees-serrees/>



RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT

Du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021

C'est avec regret que nous avons appris en 2020, le décès de notre membre M. Patrick Hutchings.

Le projet « Aménagement d'un accès pour handicapés » adopté par la Municipalité est reporté d'un an, particulièrement à cause de la rareté d'entrepreneurs disponibles et de l'augmentation considérable des coûts de construction.

L'an passé, l'Assemblée Générale a demandé au C.A. d'étudier la possibilité de diminuer le coût des assurances. Daniel Demers a présenté la situation au Conseil municipal et, il fut ultimement décidé d'inclure le Club de Loisirs dans la couverture globale des assurances de la municipalité. Cette décision nous permet d'économiser plus de 600\$ annuellement.

Le C.A. s'est réuni à six reprises depuis le 11 août 2020. En bref, voici les principaux points discutés et les résolutions prises :

Une demande d'aide financière a été soumise au Programme Nouveaux Horizons pour aînés du Gouvernement fédéral. La demande consistait à faire valoir les activités du Club auprès de la population; organiser ses cours sur l'utilisation des tablettes et des cellulaires; activités d'accueil de nouveaux membres et des dépenses d'entretien. La demande fut refusée parce qu'elle ne répondait pas à tous les critères exigés.

Durant la pandémie, il fut résolu, de suivre à la lettre, toutes les consignes reçues de la Municipalité concernant nos activités.

Le Conseil a reçu la démission de Monsieur Michel Tousignant de son poste d'administrateur. C'est avec regret que nous avons accepté sa démission. Nous tenons à remercier Michel pour les nombreuses années de dévouement au niveau du Club de Loisirs.

Attendu que 25 membres avaient payé leur cotisation 2020-2021 et que les activités ont été suspendues sur une période de plusieurs mois, le C.A. a résolu de prolonger la validité de la cotisation payée jusqu'au 31 juillet 2022.

En terminant, je tiens à souligner le soutien et l'apport des membres du C.A. et des responsables des activités; en particulier, Mme Denise Blier aux palets, Mme Colette Cloutier au tennis sur table, MM. Réjean Pressé et Michel Tousignant au Billard. L'implication et le dévouement de chacun a rendu possible le maintien de nos activités jusqu'à l'interruption.

Bienvenue à tous!

Pour des renseignements supplémentaires et vous inscrire au Club,
communiquez au 1-819-692-1772 ou par courriel clubloisirsdeschaillons@gmail.com

Benoit Gonthier, président
25 août 2021.

Club des Loisirs pour Adultes Deschaillons



COMPTE RENDU AGA – Salle Bordeleau Club de Loisirs pour Adultes de Deschaillons

Le 26 août dernier, à la Salle Bordeleau, quelques vingt-cinq membres se sont exprimés sur la raison d'être du Club de Loisirs, la visibilité, le recrutement et les ligues mixtes de billard, palet, croquet et tennis sur table. Bref, les membres réitèrent leur bonheur d'appartenir à ce Club de Loisirs et de profiter des équipements en place leur permettant de se rencontrer et de s'amuser.

Le nouveau Conseil exécutif se compose de : Benoit Gonthier, **président**; Daniel Demers, **vice-président** ; Colette Cloutier, **secrétaire**; Michel Nolet, **trésorier** et Mario Héroux, **administrateur**.



La programmation des activités de loisirs à l'automne entrera en vigueur à la mi-septembre. Le Comité de Loisirs pour Adultes invite, les gens de 50 ans et plus, à profiter d'activités permettant de se changer les idées, faire de nouvelles rencontres, garder la forme, apprendre de nouvelles choses, partager, etc.

DEVENEZ MEMBRE

Pour informations, veuillez contacter Monsieur Benoit Gonthier au 873-203-0144 ou présentez-vous au 210, 14^e avenue. *Pour nous joindre par courriel : clubloisirsdeschaillons@gmail.com*

Aréna régional de Saint-Pierre-les-Becquets

Ouverture le:

24 septembre 2021

Surveillez nos publications :

- OFFRE D'EMPLOI POUR LA SAISON 2021-2022
- Les horaires de patinage & hockey libre
- Le hockey récréatif et le retour d'équipement de la saison dernière.
- Horaire du Gentilly Ford
- Tournoi et location de glace

 Aréna St-Pierre-les-Becquets

 Municipalité Saint-Pierre-les-Becquets

VOUS AVEZ LE GOUT DE VOUS IMPLIQUER

NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLE(S) AYANT À COEUR LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES DU SECTEUR

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS



Nous avons besoin de bénévoles pour le service de l'aide aux devoirs, pour bercer des enfants à la halte-garderie et au conseil d'administration de La Clef de la Galerie!

VENUEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS PAR TÉLÉPHONE (519) 267-4329 / MESSAGERIE Chef de la Galerie / Facebook / info@clefdelagalerie.org

	La municipalité est à la recherche d'une personne pour combler les besoins d'entretien ménager et d'entretien de glace pour un total d'environ 15 à 30 heures par semaine .
Poste à combler	Employé d'entretien et de maintenance pour l'aréna
Sommaire des responsabilités	Sous la supervision du coordonnateur de l'aréna, le titulaire du poste exécute toutes les tâches reliées à l'entretien et au bon fonctionnement de l'aréna. • Effectuer divers travaux d'entretien ménager • Effectuer divers travaux d'entretien de la patinoire • Opérer la surfaceuse • Voir à la surveillance et au bon maintien des lieux • Faire le montage et le démontage de la salle lors d'activités • Accomplir toutes autres tâches connexes Comme il s'agit d'un aréna, les horaires peuvent varier de jour, de soir ou de fin de semaine.
Exigences	• Grande disponibilité • Connaissances manuelles • Entregent • Débrouillard, honnête, fiable et autonome
Rémunération	La rémunération est conforme aux politiques en vigueur. Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur candidature à : Madame Martine Lafond Directrice générale Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets 110, rue des Loisirs Saint-Pierre-les-Becquets G0X 2Z0 Par téléphone : 819 263-2622 Par télécopieur : 819 263-0798 Par courriel : martine.lafond@st-pierre-les-becquets.qc.ca

Le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Retour des cuisines collectives

Le Centre de femmes Parmi Elles, en collaboration avec la Clef de la Galerie, offre la possibilité aux femmes de 16 ans et plus de mettre en commun leur temps et leurs compétences pour préparer des plats économiques, sains et appétissants à rapporter à la maison. Le tout dans le respect, l'entraide et le plaisir

Vous pouvez communiquer avec Marie-Noëlle pour plus d'informations au 819-298-2585 poste 6 ou à intervenante@parmielles.com

*** Notez que la grande salle sera accessible pour la halte garderie mais qu'il n'y aura pas de prise en charge complète de la part de l'intervenante. À cet effet, nous recherchons des bénévoles (Style manie tendresse) pour bercer les touts petits. ***



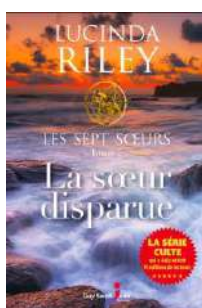
Bibliothèque



<i>Romans québécois</i>	
Titre du livre	Auteur
La tisserande	Richard Gougeon
Un bonheur à bâtir – Tome 1	Rosette Laberge
L'anse-à-Lajoie – Tome 3	France Lorrain
Place des érables – Tome 2	Louise Tremblay-D'Essiambre



<i>Romans canadiens et étrangers</i>	
Titre du livre	Auteur
La chronique des Bridgerton – Tomes 5 à 8	Julia Quinn
Les sept sœurs – Tome 7	Lucinda Riley



<i>Romans Policiers – Thrillers</i>	
Titre du livre	Auteur
Le silence des pélicans	Jean-Louis Blanchard
Sa parole contre la mienne	Christine Brouillet
Crimes à la pièce	Jacques Côté
Sans la peau	Steve Laflamme

<i>Documentaires – Biographies</i>	
Titre du livre	Auteur
Du diesel dans les veines	Serge Bouchard
Nos vérités, mon rêve américain	Kamala Harris



Vous avez des suggestions de lecture, faites nous-en part. Nous procéderons à des achats à la rentrée littéraire de l'automne.



Pour nous joindre :
 Par téléphone au **819-292-2483**,
 laissez votre message dans la boîte vocale
 Par courriel à biblio101@reseauqlm.qc.ca



CONCOURS

ABONNE-TOI OU RÉABONNE-TOI À TA BIBLIO!

Entre le 1^{er} et le 31 octobre 2021, abonnez-vous ou réabonnez-vous à la bibliothèque et courez la chance de gagner l'un des trois prix suivants * :

1^{er} prix – iPad 10,2 po 128 Go avec Wi-Fi d'Apple – 8e génération, d'une valeur de 550 \$;



2^e prix – Montre intelligente 44 mm Galaxy Watch Active2 de Samsung – Bluetooth, d'une valeur de 400 \$;



3^e prix – Casque d'écoute sans fil SoundLink II avec micro de Bose, d'une valeur de 270 \$.



Nous invitons tous les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, dont l'abonnement est échu ou qui doivent renouveler leur abonnement au plus tard le 31 décembre 2021, à venir nous rencontrer pour compléter un coupon de participation.

Le règlement du concours est disponible à la bibliothèque et sur [Biblietcie.ca](https://biblietcie.ca).

* Le Réseau BIBLIO CQLM est l'organisateur du concours *Abonne-toi ou réabonne-toi à ta biblio.*

Bienvenue dans votre bibliothèque !

L'équipe de la bibliothèque

Bienvenue aux nouveaux résidents, nous serons heureux de vous accueillir!

Information générale

Quand c'est urgent !

Composez le 911



Ambulance



police



pompier

Police	819 298-2211
Pompiers	819 288-5694
Abus envers les aînés	811 info-social
	911 ou
	1-888-489-2287

SSIRMRCB (permis de feu)
1-819-288-5694

Quand ce n'est pas urgent !

MUNICIPALITE :

CENTRE ADMINISTRATIF

N° de téléphone : 819 292-2085

Heures d'ouverture

Mardi au jeudi : de 9 h à 12 h
de 13 h à 17 h

Directrice générale	France Grimard
Adjointe administrative	Samantha Jalbert
Travaux publics	Denis Tousignant et Stéphane Tousignant 819 695-0733
Inspecteurs en bâtiment	1-819-298-2070
Office d'habitation Au Cœur du Québec	1-833-467-2166

Info-Crime : 1-800-711-1800

L'ANCRER

L'équipe

Rédaction : Samantha Jalbert
France Grimard

Correction : Claudette Demers
Carole Girard

Mise en page : Samantha Jalbert

Impression : Imprimerie Sainte-Croix inc.

Le prochain journal paraîtra en **décembre 2021**.
Date limite pour soumettre vos articles pour la
prochaine parution : **15 novembre 2021**.

Tout document reçu après cette date ne pourra
être publié dans ce numéro

BIBLIOTHEQUE : HORAIRE



Mardi : de 17 h 30 à 19 h
Jeudi : de 12 h 30 à 15 h
Samedi : de 9 h à 12 h

Coordonnatrice : Hélène Quesnel

N° de téléphone : 819 292-2483

Bibliothèque Deschaillons

Biblio101@reseaubibliocqlm.qc.ca

Important

Vous pouvez aller lire l'Ancrerie sur le site internet
de la municipalité : www.deschaillons.ca

Si vous désirez ajouter votre courriel à notre liste
d'envoi, vous n'avez qu'à téléphoner ou envoyer
un courriel à la municipalité et il nous fera plaisir
de vous y ajouter.

➔ Chalet des sports 819 292-3377

Adresse : 212, 14^e Avenue

➔ Salle municipale 819 292- 2991

Adresse : 960, 4^e Rue



LIGNES D'INTERVENTION PREVENTION SUICIDE :

✓ Centre de prévention Suicide Accalmie 24 h. 7/7 jours	1-866-Appelle (277-3553)
✓ Tel-Jeunes 24 h. 7/7 jours	1-800-263-2266
✓ Tel-Écoute	819 376-4242
Du lundi au vend. : 18 h à 22 h	
Dimanche : 18 h à 21 h	

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

1596, route Marie-Victorin

Deschaillons-sur-Saint-Laurent G0S 1G0

Courriel : administration@deschaillons.ca

Site web : www.deschaillons.ca



Municipalité de Deschaillons